



Participation du public **par voie électronique**

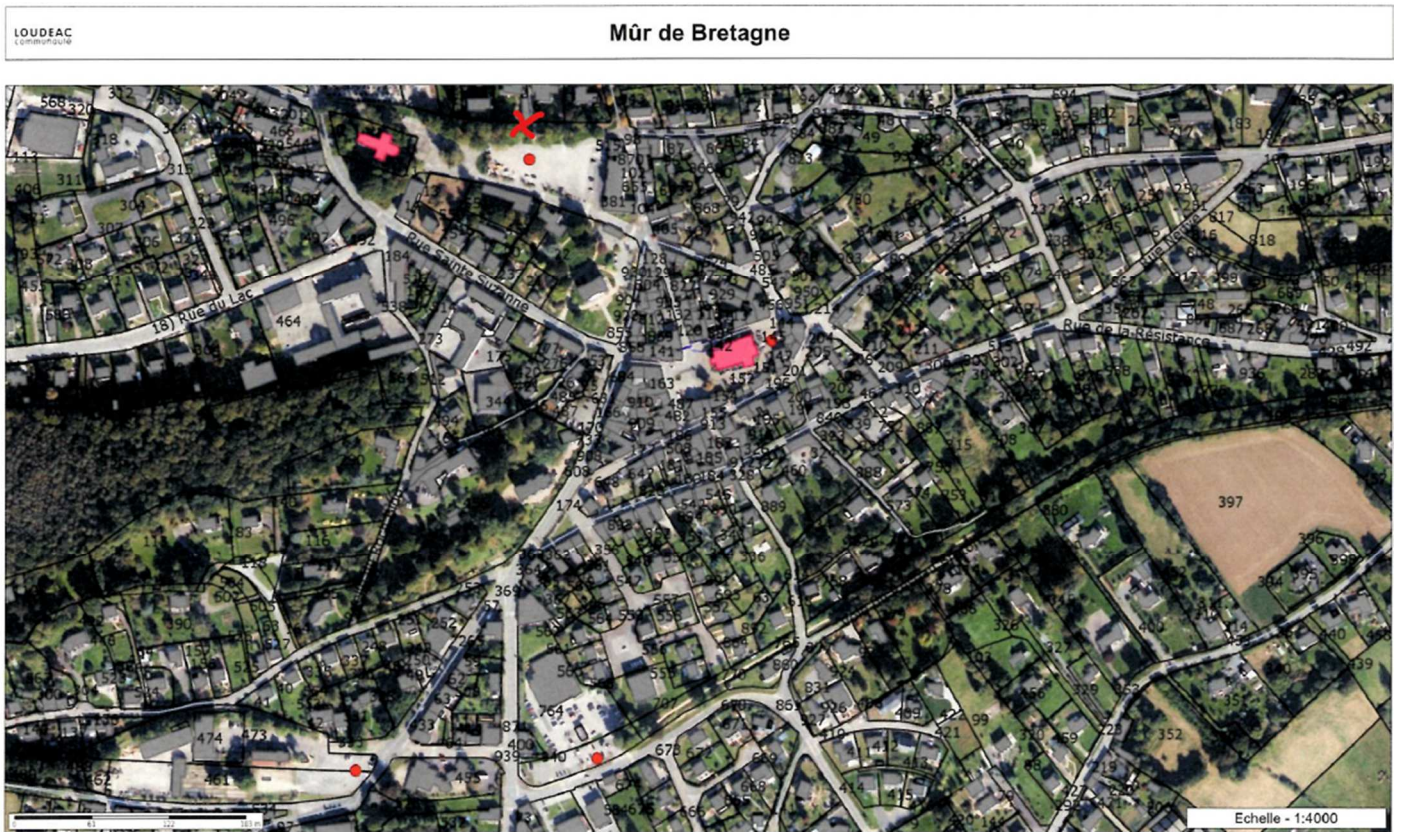
**Projet de passerelle himalayenne – Lac de
Guerlédan**

Affichage des panneaux et des affiches

Septembre 2024

LOCALISATION DES IMPLANTATIONS DES PANNEAUX INFORMANT DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LE PROJET DE LA PASSERELLE HIMALAYENNE

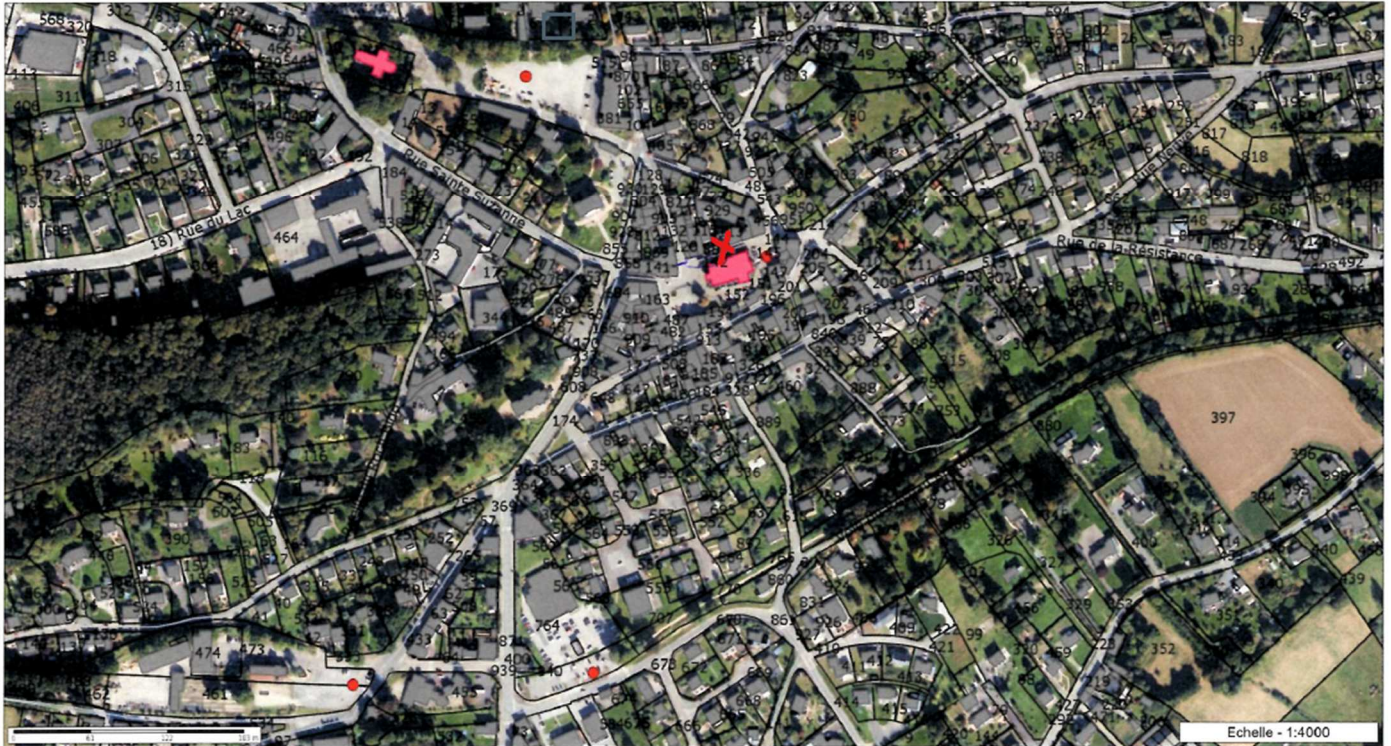
1- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : Place Sainte Suzanne – Pose faite le 24/09/2024 à 12h10



2- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : Les halles Rue de l'église – Pose faite le 24/09/2024 à 12h30

LOUDEAC
L'artisanophone

Mûr de Bretagne



AMICALE LAÏQUE ÉCOLE PUBLIQUE
MUR-DE-BRETAGNE
SAMEDI 12 OCTOBRE
 2024
POULET BASQUAISE
 SUR PLACE OU À EMPORTER
 PLAT FROMAGE MENU



AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION D'UNE PASSERELLE HIMALAYENNE - LAC DE GUERLEDAN ENTRE LES COMMUNES DE CAUREL ET GUERLEDAN

Le Syndicat de communes Locales Communauté Bretagne Centre, représenté par Monsieur Xavier ROBERT, maire de Guerledan et le Maire de Caurel, a initié le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan. Une passerelle écopédonale à double sens et deux bandes de parcs d'aménagement sont prévues sur les communes concernées.

En application de l'article L.123-10 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Guerledan et Caurel. La procédure de participation du public par voie électronique (PVE) aura lieu de ce jour à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00.

Lundi 14 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00

Conformément à l'article R123-10 du Code de l'Environnement, le dossier soumis à PVE comporte les pièces suivantes :

- Les documents de permis d'aménagement.
- La note d'information sur le contenu technique et administratif de la participation du public.
- Le dossier de la PVE au 17 juillet 2024 actualisant le projet à l'état actuel de l'étude de participation du public.
- L'étude d'impact et ses annexes techniques.
- Les avis de l'Agence d'Environnement et de Gestion des Déchets (AEGD) de la Région Bretagne du 07/08/2024.
- Le rapport de maîtrise d'équipement à l'usage de l'autorité environnementale.
- Le bilan de la concertation réalisée préalablement à l'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique.

Le dossier mis à la disposition du public sera consultable pendant la durée de la procédure.

En vertu de l'article L.123-10 du Code de l'environnement, le dossier sera consultable sur le site internet de la commune de Guerledan et le site internet de la commune de Caurel.

En vertu de l'article R123-10 du Code de l'environnement, les observations du public doivent être adressées au Maire de Caurel et au Maire de Guerledan pendant la durée de la procédure de participation du public par voie électronique.

En vertu de l'article R123-10 du Code de l'environnement, les observations du public doivent être adressées au Maire de Caurel et au Maire de Guerledan pendant la durée de la procédure de participation du public par voie électronique.

LEUX DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER	ADRESSE	HORAIRE D'OUVERTURE
Mairie de Caurel	La Bouteillerie 51100 CAUREL	du mardi au samedi 9h00-17h00
Mairie de Guerledan (Mairie déléguée de Mur-de-Bretagne)	1 Rue Saint-Jacques, Mur-de-Bretagne 51100 GUERLEDAN	du lundi au vendredi 9h00-17h00

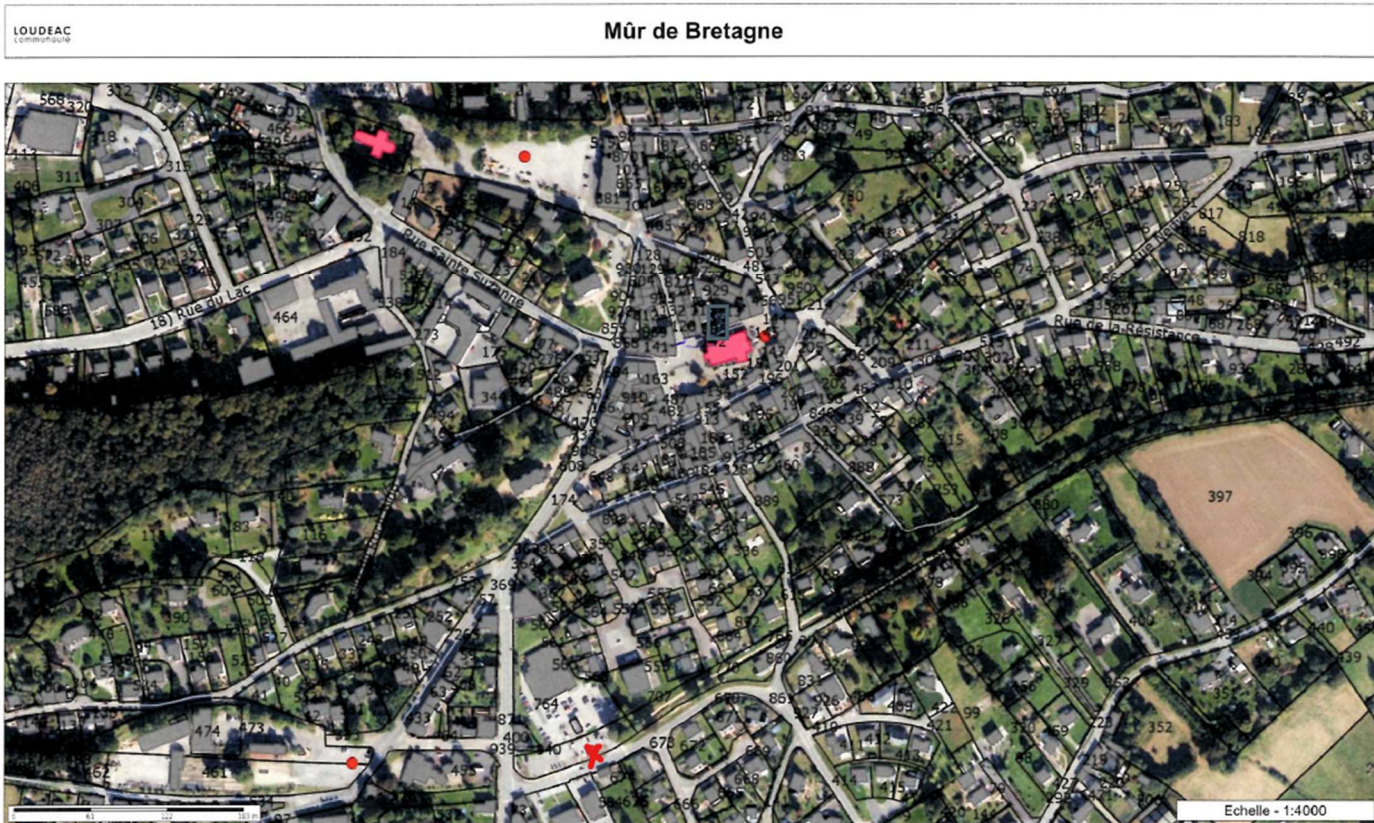
Le public peut faire parvenir ses observations et propositions durant la période de consultation aux adresses mentionnées ci-dessus.

- Par voie postale en adressant un courrier soit au Maire de Caurel soit au Maire de Guerledan pendant la période de consultation aux adresses mentionnées ci-dessus.
- Par voie électronique en renvoyant une observation sur le registre départemental 51000 (https://www.51000.fr/registre-departemental-51000).
- Par courrier à l'adresse suivante : 51000 (https://www.51000.fr/registre-departemental-51000) dans les heures indiquées pendant le temps autorisé de la participation du public par voie électronique soit par internet.
- Par écrit ou les registres papier déposés au sein des mairies de Caurel et Guerledan aux heures habituelles d'ouverture.

Des informations complémentaires sur ce projet peuvent être obtenues auprès de Madame Céline LANCIURE, directrice du pôle Aménagement de Loudest Communauté Bretagne Centre, 51100 GUERLEDAN (03 25 22 22 22) ou à l'adresse mail : c.lanCIURE@51000.fr.

Le présent avis d'ouverture de participation du public, avec l'indication des lieux, dates et heures d'ouverture, les observations et propositions recueillies par cette procédure ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur le site internet de la commune de Guerledan et de la commune de Caurel au plus tard à la date de la notification du permis d'aménagement pendant une durée déterminée de trois mois.

3- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : Entrée Intermarché Rue Michelle LE BRUN– Pose faite le 24/09/2024 à 12h20





AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION D'UNE PASSERELLE HIMALAYENNE - LAC DE GUERLEDAN ENTRE LES COMMUNES DE CAUREL ET GUERLEDAN

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Les objectifs du projet sont :

- Faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre Caurel et Guerledan.
- Améliorer le cadre de vie local et favoriser le tourisme.
- Contribuer à la préservation de l'environnement.
- Faciliter l'accès à la nature et aux loisirs.
- Améliorer la sécurité des déplacements.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.

Le projet de création d'une passerelle Himalayenne entre les communes de Caurel et Guerledan est inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Caurel. Ce projet a pour objectif de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre les deux communes et d'améliorer le cadre de vie local.



4- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : – Parking de la gare – Rue de la gare - Pose faite le 24/09/2024 à 12h15

LOUDEAC
Commune

Mûr de Bretagne





AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION D'UNE PASSERELLE HIMALAYENNE - LAC DE GURLEDAN ENTRE LES COMMUNES DE CAUREL ET GURLEDAN

La Communauté de Communes Caurel (Communauté Bretagne Centre, inscrite au Répertoire National desAssociations n° 50120 00001), membre de la Fédération des Communautés Locales de Bretagne, a initié un projet de création d'une passerelle enjambant le lac de Gurledan entre les communes de Caurel et Gurledan. Une passerelle enjambant le lac de Gurledan de 1,21 km de long de l'autre côté de la commune de Gurledan, afin de permettre aux habitants de Caurel et Gurledan d'accéder au lac par le projet de création d'une passerelle enjambant le lac de Gurledan. Ce projet de création de passerelle a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022.

Lundi 14 octobre 2024 à 19h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00

- Le projet de création de passerelle enjambant le lac de Gurledan.
- La mise en œuvre de la passerelle.
- La mise en œuvre de la passerelle enjambant le lac de Gurledan.
- La mise en œuvre de la passerelle enjambant le lac de Gurledan.
- La mise en œuvre de la passerelle enjambant le lac de Gurledan.

Le projet de création de passerelle enjambant le lac de Gurledan a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022. Ce projet de création de passerelle a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022.

Commune	Participation	Montant
Caurel		
Gurledan		
Caurel		
Gurledan		

Le projet de création de passerelle enjambant le lac de Gurledan a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022. Ce projet de création de passerelle a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022.

Le projet de création de passerelle enjambant le lac de Gurledan a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022. Ce projet de création de passerelle a été initié par une délibération prise en conseil municipal le 15 septembre 2022.

FISEL
20 >> 25.08.24
ROSTRENN

Plouñevéz-Quintin
Gouel Sant Roch
15 Septembre 2024

VIDE GRENIER
LESCOUET-GOUAREC
DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2024

Fest-Deiz
14h00
Scène ouverte
15h30 - Spectacle de cirque veltique "Les lés d'or"

Animations diverses
De 16h00 à 18h00 en plus en bas, en information en continu

Repas 19h00 - Crêpes l'après-midi

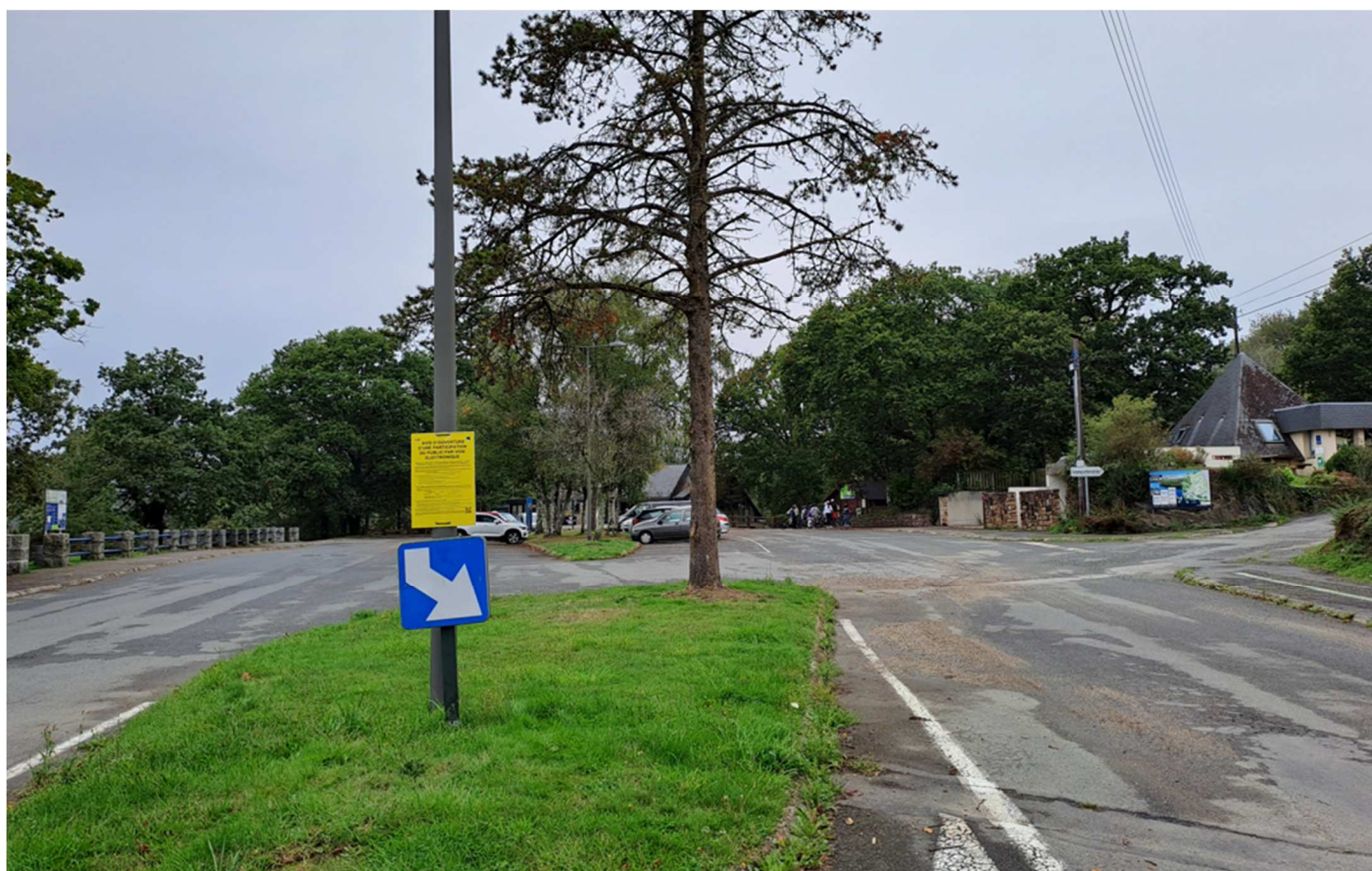
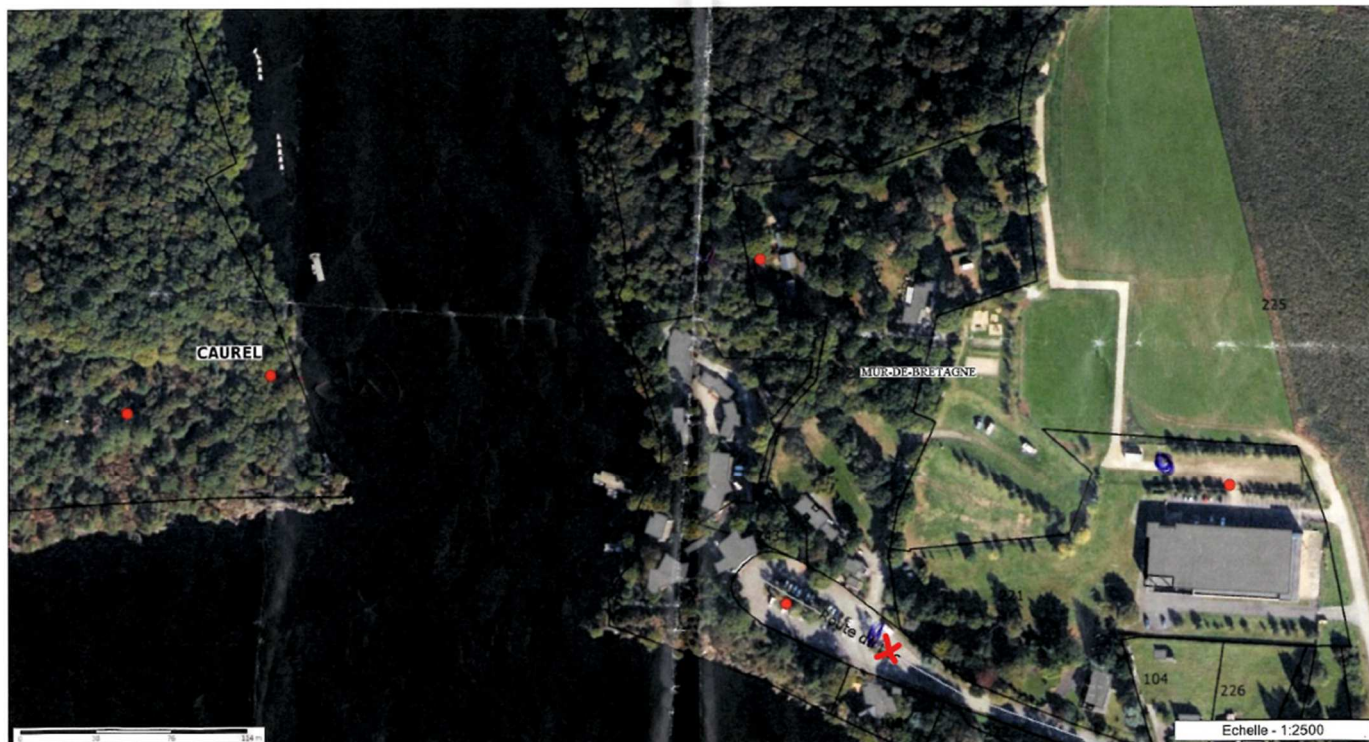
TSHEGUE
YANNICK JAULIN
HABIB - SEGAL - BARIKISTAN
EBREL / LE BOHE - MAJAL - ARCIUS - ATTA NON AMOUR -

CHEMNAN & LOBIAI / DREHEN / LOUQU / LEBEY / FOUQUE

5- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : – Parking du Rond-Point - Rue du lac - Pose faite le 24/09/2024 à 09h30

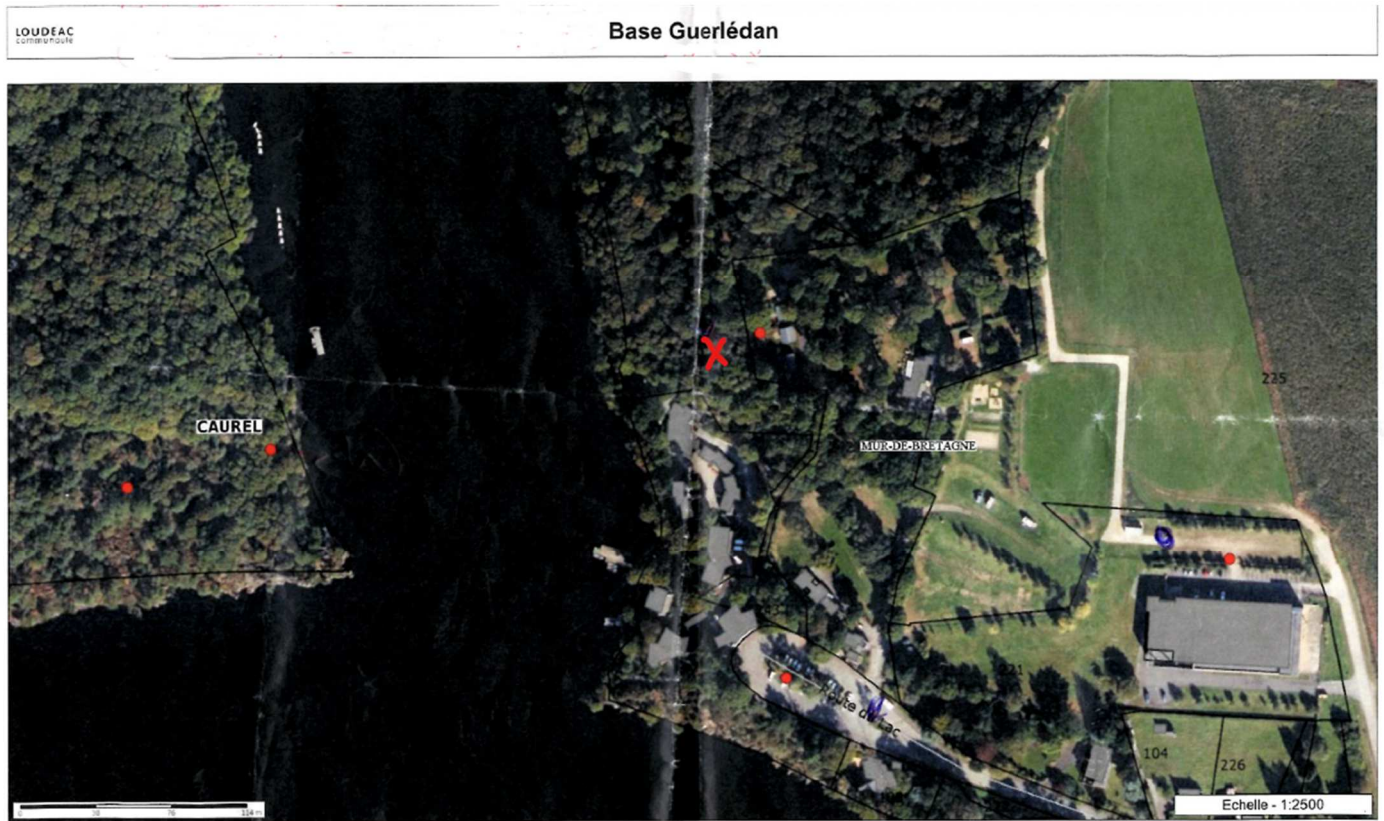
LOUDEAC
Commune

Base Guerlédan





6- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : – Bois du Cornec - Pose faite le 24/09/2024 à 09h15





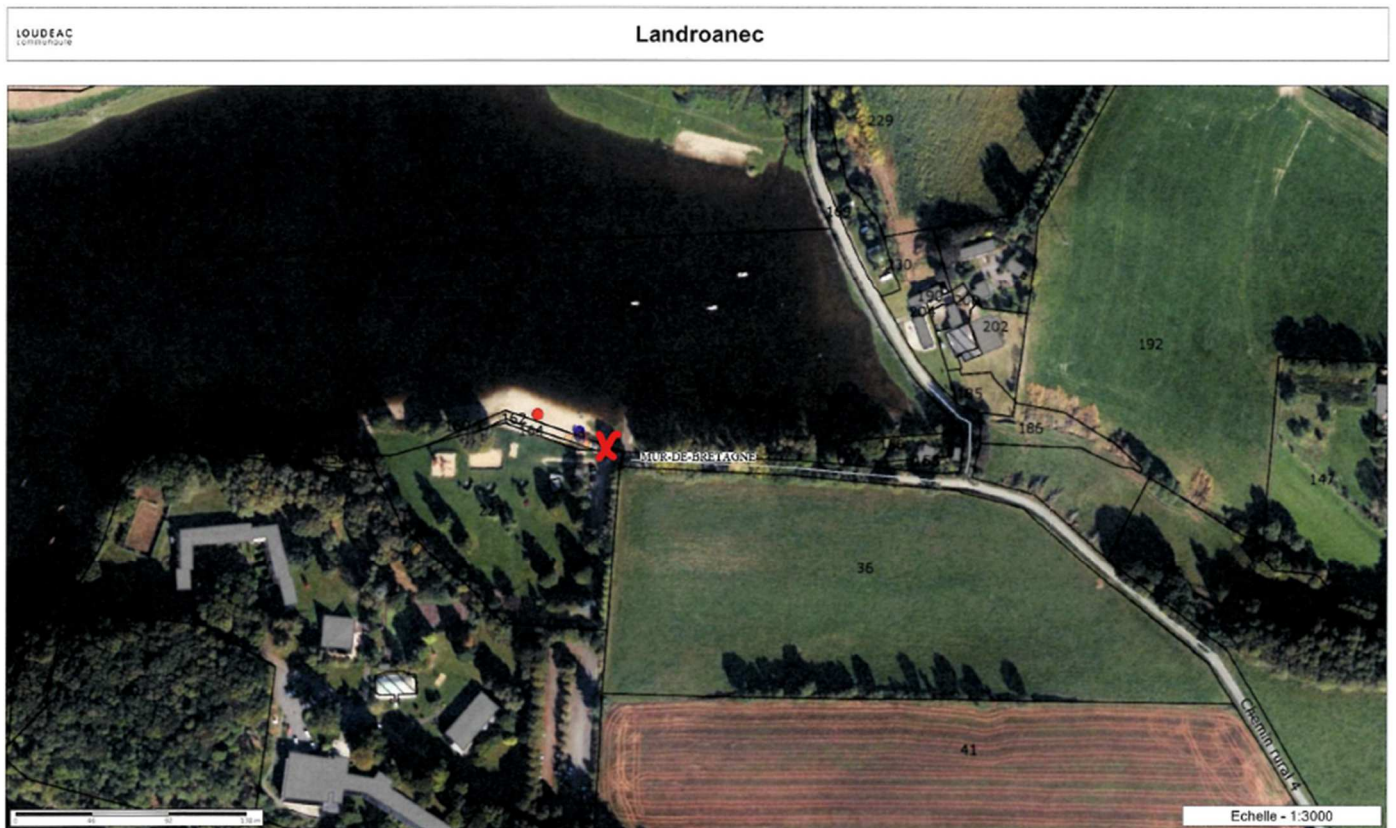
7- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : – Sortie parking Guerlédan Parc aventure - Pose faite le 24/09/2024 à 09h35

LOUDEAC
COMMUNICIPALITÉ

Base Guerlédan



8- Mûr de Bretagne – GUERLEDAN : – Plage de Landroanec - Pose faite le 24/09/2024 à 12h45



9- CAUREL : Beau Rivage – Route de la presqu'île - Pose faite le 24/09/2024 à 11h30

LOUDEAC
COMMUNAUTÉ

Beau rivage



10- CAUREL : Parking de la mairie - Pose faite le 24/09/2024 à 11h45

LOUDEAC Communauté Caurel

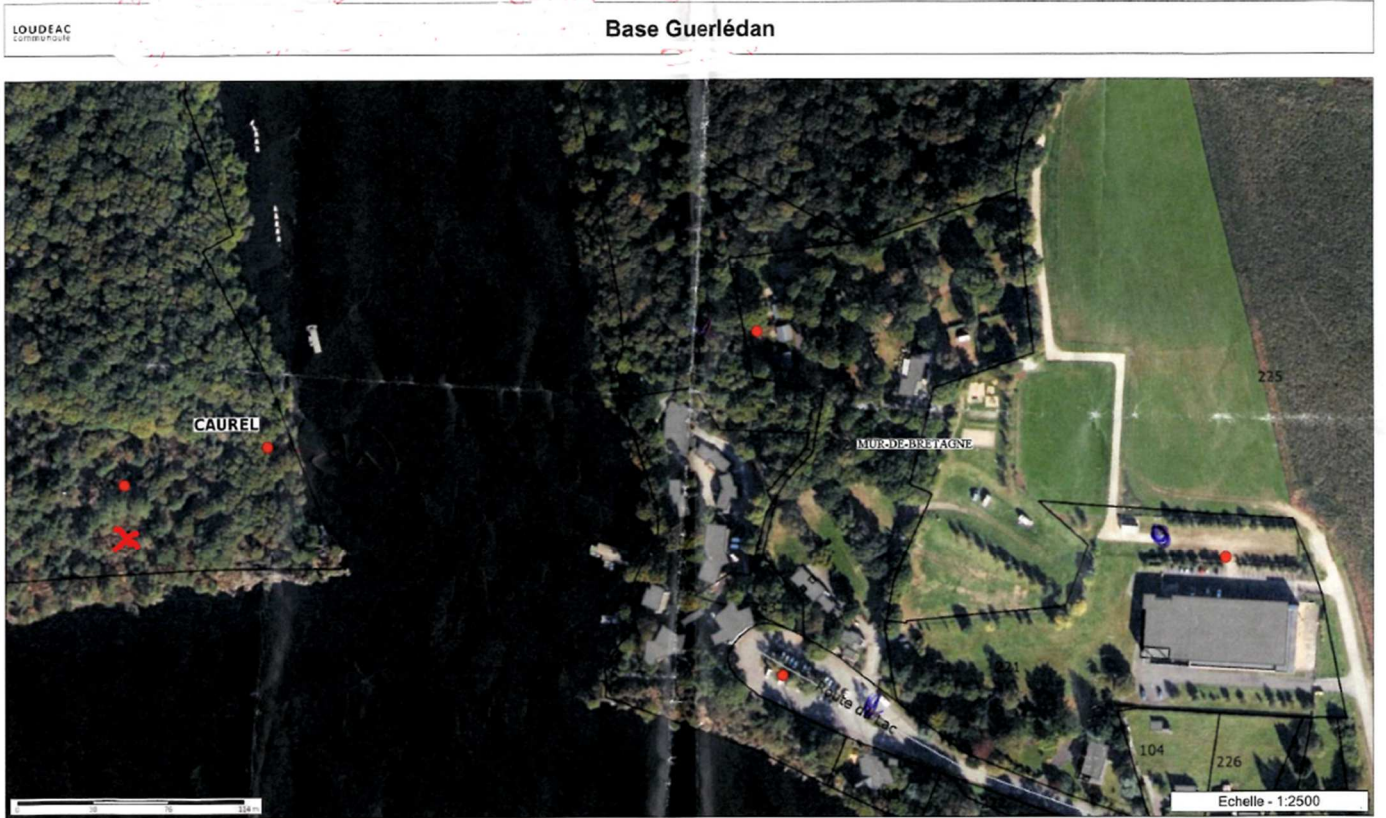


11- CAUREL : Parking de la gare - Pose faite le 24/09/2024 à 11h40

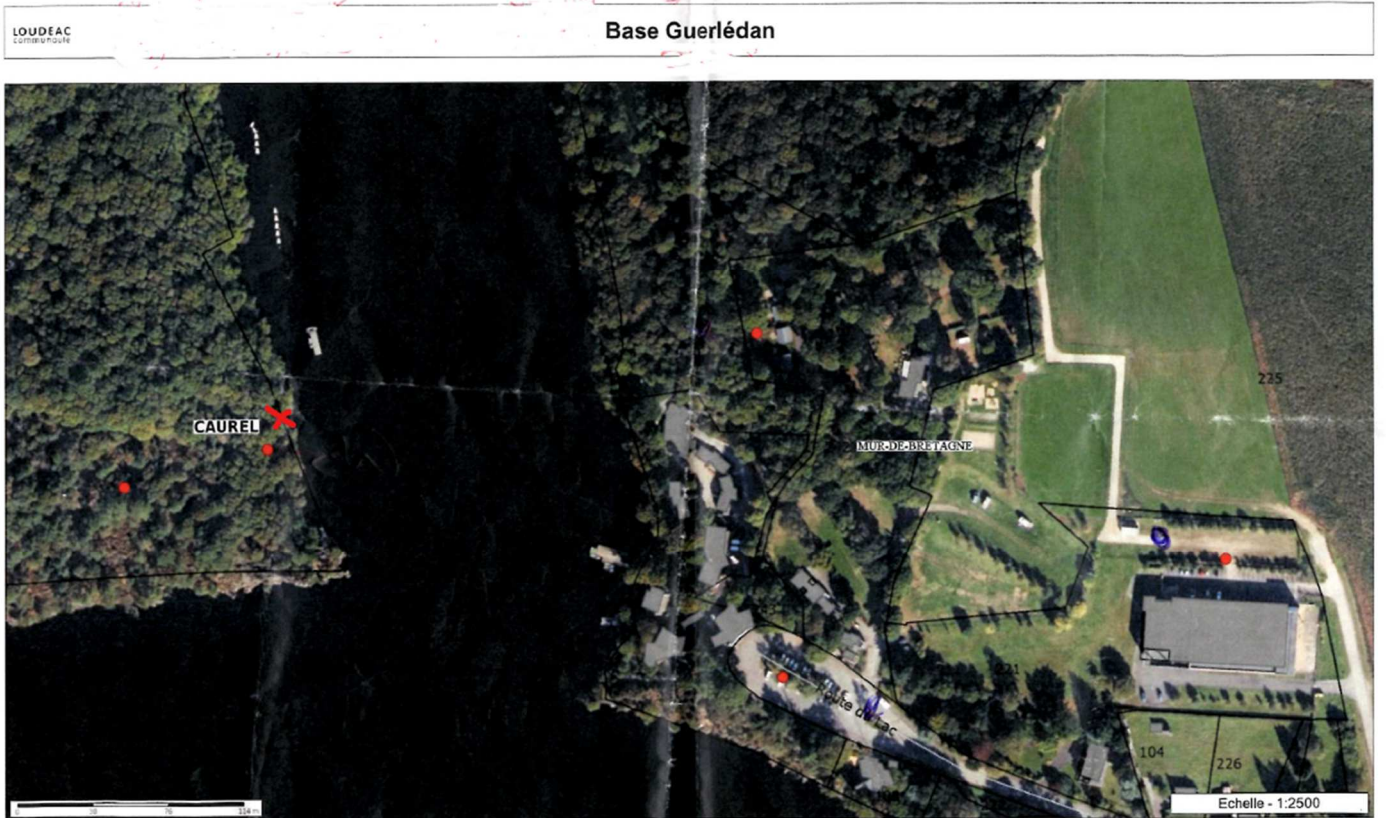
LOUDEAC Communauté Caurel



12- CAUREL : Bois de Caurel – Site des anciennes carrières d’ardoise - Pose faite le 24/09/2024 à 10h20



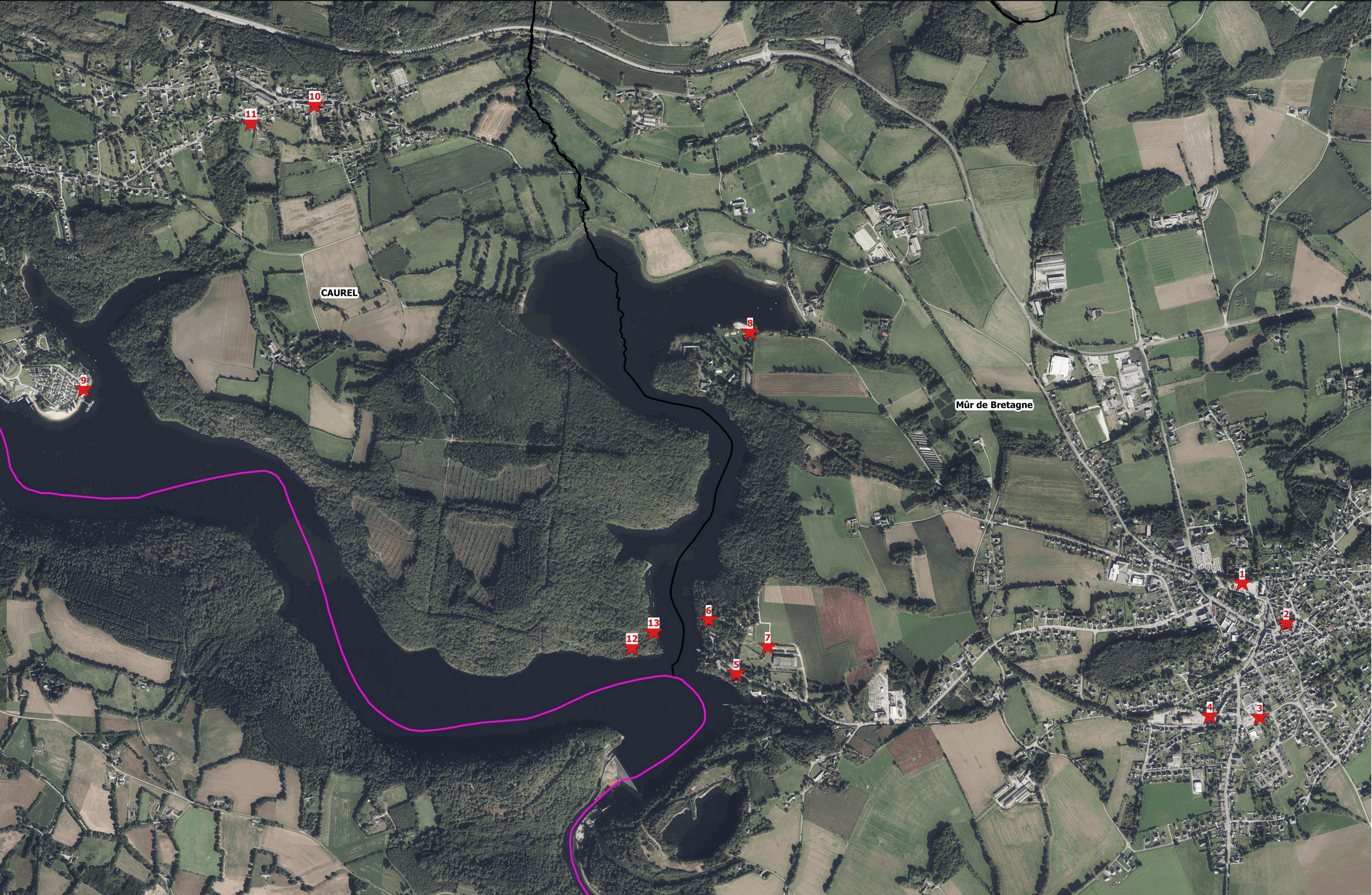
13- CAUREL : Bois de Caurel – Sentier Tour du lac en bordure du lac - Pose faite le 24/09/2024 à 10h10



Localisation des panneaux pour la participation du public par voie électronique pour le projet de passerelle himalayenne au-dessus du Lac de Guerlédan

N°	Commune	Adresse
1	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Place Sainte Suzanne
2	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Les Halles, rue de l'Eglise
3	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Entrée Intermarché, Rue Michelle Le Brun
4	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Parking de la Gare, Rue de la Gare
5	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Parking du rond point, Rue du Lac
6	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Bois du Cornec
7	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Parc Aventure, sortie parking
8	GUERLEDAN / Mûr de Bretagne	Plage de Landroanec
9	CAUREL	Route de la Presqu'île, Beau Rivage
10	CAUREL	Parking de la Mairie
11	CAUREL	Parking de la Gare
12	CAUREL	Bois de Caurel, Site des anciennes carrières d'ardoises
13	CAUREL	Bois de Caurel, Sentier tour du Lac en bordure du lac

Affichage panneaux pour la participation par voie électronique pour le projet de passerelle himalayenne au dessus du Lac de Guerlédan



LOCALISATION DES AFFICHES POSEES LE 24/09/2024 INFORMANT DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LE PROJET DE LA PASSERELLE HIMALAYENNE

- Loudéac communauté Bretagne centre – 4/6 boulevard de la gare – 22600 LOUDEAC
- Office de Tourisme Bretagne centre Guerlédan – 1 place de l'église – Mûr de Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Office de Tourisme Bretagne centre Anse de Guerlédan – 106 rue du Lac - Mûr de Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Office de Tourisme Bretagne centre Beau Rivage – Beau Rivage – 22530 CAUREL
- Mairie de Guerlédan – 2 rue Sainte-Suzanne – Mûr-de-Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Salle des fêtes de Guerlédan – Rue du Pont de fer - Mûr-de-Bretagne – 22530 GUERLEDAN
- Mairie de Caurel – Rue Roc'h Hell - 22530 CAUREL